



Doc. 16245
29 septembre 2025

L'Assemblée parlementaire doit soutenir le Kazakhstan dans la poursuite de ses réformes démocratiques

Amendement¹ n° 2

M. Max LUCKS, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4, insérer les mots suivants:

«Dans le même temps, l'Assemblée déplore les informations crédibles selon lesquelles le Kazakhstan aurait récemment acquis et déployé des infrastructures de censure et de surveillance d'internet à l'échelle commerciale en provenance de Chine, restreignant ainsi considérablement la liberté d'expression et les droits numériques. Ces systèmes comprendraient notamment l'inspection détaillée des paquets (deep packet inspection), la surveillance en temps réel des abonnés, le filtrage des sites web et des applications, le contrôle régional du trafic, la limitation et le blocage de l'accès à internet, la détection des VPN et la possibilité de cibler des individus en fonction de leurs activités en ligne, des capacités que les chercheurs ont qualifiées de «terrifiantes» et dépassant de loin tout cadre légitime et légal d'interception.»

Déposé par:

LUCKS Max, Allemagne, SOC
IKIĆ BANIČEK Kristina, Croatie, SOC
JENSEN Mogens, Danemark, SOC
JOSWIG Julian, Allemagne, SOC
POLAT Filiz, Allemagne, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC

1. 2025 - Quatrième partie de session

